



PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 25 NOV. 2009

CONSERVATION
DES ANTIQUITES
ET OBJETS D'ART
DE LA CHARENTE-MARITIME

35, rue François-de-Vaux-de-Foletier
17042 LA ROCHELLE cedex 1
Tél. 05.46.45.17.77
Fax. 05.46.45.65.11
JBG/JBG
09. 4 312

A R R Ê T É

**Portant inscription d'objets mobiliers sur
l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers
classés parmi les monuments historiques**

**LE PREFET de la CHARENTE-MARITIME
CHEVALIER de la LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER de L'ORDRE NATIONAL du MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

VU l'arrêté du 18 juin 2009 portant désignation des membres de la commission départementale des objets mobiliers ;

VU l'avis de la Commission départementale des objets mobiliers du 12 octobre 2009;

VU la lettre d'adhésion à l'inscription de M. Roger Cougot, propriétaire, en date du 30 janvier 2008.

considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente au point de vue de l'histoire et de la technique un intérêt suffisant pour rendre désirable la préservation ;

arrête

Article 1^{er}

Est inscrit au titre des monuments historiques, la lasse ostréicole à dérive *La Salicorne*, construite en 1973 par Alain Bertozac ouvrier au chantier Bariteu à Châtessac. Longueur : 5 m ; largeur : 1,75 m ; numéro d'immatriculation : MN 174491, appartenant à M. Roger Cougot demeurant 9, rue du Grimeau, 17113 Mornac-sur-Seudre. Ce bateau est basé à Mornac-sur-Seudre.

Article 2

Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au Ministre de la culture et de la communication, sera notifié au propriétaire qui sera responsable de son exécution.

Fait à La Rochelle, le

LE PREFET



Henri MASSE